

MAIRIE
DE
SAINT-PEVER



**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 08 juillet 2016.**

L'an deux mille seize le 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents :

Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, Madame Pascale LE YAN, Madame Josiane LE GUENNIU, Madame Hélène ALLAINGUILLAUME, Madame Françoise KERYER.

Absents :

Monsieur Guillaume THORAVAL,
Monsieur Pascal BOULVARD,
Madame Gaëlle MENOUE,
Monsieur Stéphane JOUAN (procuration à Monsieur Jean JOURDEN)

Date de convocation : 01 juillet 2016

Ordre du jour :

1. Compte rendu conseil école ;
2. Plannings rentrée scolaire 2016 ;
3. Réflexion commune nouvelle ;
4. Aménagement des abords de la salle socioculturelle ;
5. Comice agricole ;
6. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame Pascale LE YAN propose sa candidature,

A l'unanimité, Madame Pascale LE YAN est nommée par le conseil secrétaire de séance.

Objet : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 03 juin 2016.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 03 juin 2016 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte rendu des délibérations de la séance du 03 juin 2016.

1) Compte rendu du conseil d'école

-Le bilan du RPI après une année d'exercice est positif.

-De nouvelles enseignantes seront présentes à la rentrée 2016. Elles sont affectées, à leur demande, sur le RPI Saint-Péver/Saint-Adrien pour remplacer les institutrices qui ont demandé une mutation.

-Il y a six départs en 6^{ème}, ce sont tous des enfants de Saint-Adrien.

-Pour la sécurité des enfants sur le temps de la garderie, il est nécessaire de garder fermé le grand portail à l'entrée de l'école. Le maire rappelle que ce portail avait été installé là justement pour ne pas que les enfants puissent sortir de l'école.

-Revoir la rémunération pour l'activité accessoire.

2) Plannings rentrée scolaire 2016

Monsieur Moisan rappelle le départ à la retraite de Mme Riou. Il est nécessaire de lancer un appel à candidatures pour la remplacer à compter du 30 août 2016. Il est proposé que la personne qui sera recrutée le soit sur un temps de travail de 28 heures.

Monsieur Moisan annonce aux membres de l'assemblée que le contrat en CAE de Mme Gautier a pris fin le 05 juillet 2016. Deux personnes sont nécessaires à l'école pour assurer le service de restauration et trois agents pour l'animation des activités périscolaires dont deux titulaires du BAFA. Il propose de réfléchir au recrutement d'un nouveau CAE pour l'année scolaire 2016-2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel à candidatures pour recruter un agent technique de 2^{ème} classe sur un temps de travail de 28 heures hebdomadaire.

Demande au Maire de contacter Monsieur le Sous-Préfet pour étudier avec lui les différentes possibilités de recrutement d'un agent en CAE.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent en contrat CAE si les critères sont conformes aux attentes de la commune.

3) Commune nouvelle

Le dispositif financier relatif à la création d'une commune nouvelle est prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur le maire explique qu'il souhaite profiter de ce délai supplémentaire pour étudier la possibilité de fusionner Saint-Péver avec Saint-Fiacre et Lanrodec.

Madame Françoise Keryer demande que différentes études soient réalisées et notamment qu'une comparaison soit faite entre l'hypothèse d'une commune nouvelle regroupant Ploumagoar et Saint-Péver et l'hypothèse d'une commune nouvelle regroupant Saint-Péver, Saint-Fiacre et Lanrodec. Il faut également comparer les services offerts par la future agglomération de Guingamp par rapport à la nouvelle communauté de communes regroupant Leff communauté et la Cdc de Plouha.

Madame Françoise Keryer précise qu'il est nécessaire de connaître l'endettement de chacune des communes. Elle ajoute que la commune nouvelle doit se décider sur un véritable projet de territoire.

Monsieur le Maire dit qu'il va se rapprocher de la Direction Générale des Finances Publiques pour demander une simulation sur l'impact fiscal de la constitution d'une commune nouvelle entre Saint-Péver, Saint-Fiacre et Lanrodec.

4) Aménagement des abords de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite aménager le talus situé près de la salle socio culturelle. Il présente le devis de la SARL Armor Espace Vert pour la fourniture et la pose d'une toile tissée marron pour environ 120 m² ; Montant H.T. 600.00 € - Montant T.T.C. 720.00 €.

Monsieur le maire ajoute que la commune choisira ensuite des végétaux à planter pour orner ce talus.

Les membres du conseil précisent que les plantations ne devront pas masquer la salle socioculturelle. En effet, il est nécessaire que celle-ci reste visible pour éviter les actes de délinquance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la SARL Armor Espace Vert.

5) Comice agricole

Le comice agricole aura lieu à Saint-Péver le 24 septembre 2016

6) Question diverses.

Nécessité de réfléchir au devenir du logement situé au dessus de la mairie.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Vu pour être affiché à la Mairie le 18 juillet 2016.

A SAINT PEVER, le 08 juillet 2016.